



Certificat concubinage entre marié(e) et célibataire

Par **yety**, le **27/01/2012** à **17:38**

bonjour,
un certificat de concubinage peut-il être établi officiellement pour une personne encore mariée mais vivant en concubinage notoire avec une personne célibataire sans enfant...????
merci d'avance
salutations

Ne perdez pas de vue , qu ' en agissant ainsi , vous fournirez à votre conjoint(e) un " motif en or " pour un divorce à vos torts exclusifs

Par **youris**, le **27/01/2012** à **20:06**

bjr,
un certificat de concubinage ou certificat de vie maritale est un document délivré par la mairie si elle veut délivrer ce genre de document souvent une déclaration sur l'honneur des concubins suffit.
à ma connaissance ce n'est un document officiel ayant valeur d'un acte juridique.
il ne faut pas oublier que la personne mariée conserve des droits et surtout des obligations et que la communauté existe toujours (si régime communautaire).
si ce certificat est demandé afin d'obtenir certaines prestations, il faudra quand même signaler à ces organismes qu'un des concubins est marié.
cdt